

**Procès-Verbal du Conseil Municipal du 04 février 2019**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 29 janvier 2019 s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Robert BIDEAU, Maire.

Etaient présents : M. Robert BIDEAU, Maire.

M. Christian MOREL, Maire délégué.

Mmes et MM. Patrick PICARD, Marie LEGENDRE, Daniel CRENÉ, Arminda GUIBLAIN, Jean-Luc SALMON, Jeannine GUILLEMOT, Pierre MONIN, Pascale SALIGOT, Adjoints et conseillers municipaux avec délégation.

Mmes et MM. Annie PETIT, Annie POITOU, Jean DELAS, Christine FERNANDEZ, Marie-France PRIVÉ, Jérôme DELORME, Christian DEUILLET, Florence JALOUZOT, Béatrice TAILLANDIER, Magali HIRARDIN, Yves SCALABRINO, Geneviève SCHAAP, Daniel MARMAGNE et Sébastien LE CANN, Conseillers Municipaux.

Etaient absents et excusés : MM. Jacky JOANNIS, Paolo ZAROS (pouvoir à Jean-Luc SALMON) et Lionel DARLOT (pouvoir à Daniel CRENÉ).

Secrétaire de séance : Magali HIRARDIN

-----  
**Monsieur le maire ouvre la séance à 20h15.**

**INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES - Désignation d'un secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2018**

Rapporteur : Robert BIDEAU

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Maire :

- Ouvre la séance du Conseil Municipal
- Invite le Conseil Municipal à nommer un secrétaire de séance
- Procède à la vérification du quorum
- Annonce les pouvoirs reçus pour la séance
- Invite le Conseil Municipal à approuver le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2018

**Magali HIRARDIN, secrétaire de séance fait l'appel. Le quorum est atteint.**

**Le procès-verbal du 17 décembre 2018 n'apporte aucune observation, il est adopté.**

## **COMMANDE PUBLIQUE – ACTES SPECIAUX ET DIVERS**

### **Constitution d'un groupement de commandes avec le Conseil Départemental pour la réalisation de la véloroute dans le cadre du réaménagement de l'aire des Peupliers**

Rapporteur : Robert BIDEAU

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et son décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2016,

Considérant que la ville de Monéteau et le Conseil Départemental doivent intervenir chacun dans leur domaine respectif sur le périmètre de l'aire des Peupliers, pour le réaménagement des espaces et la création de la véloroute,

Considérant qu'il est nécessaire de mutualiser ces travaux pour une optimisation technique et financière des deux projets,

Il est exposé ce qui suit :

Afin de permettre la réalisation de la véloroute traversant l'aire des peupliers, dans le même temps que l'aménagement des espaces publics, il est envisagé de mettre en place un groupement de commande permettant à chaque maître d'ouvrage de prendre en charge le coût des travaux dont il a la charge.

Une convention de groupement de commande est jointe à la présente délibération pour définir les missions de chacun et les montants des projets. Le coût de l'estimation des travaux correspondant à la mairie de Monéteau s'élève à 1 148 970 euros HT et celui du Conseil Départemental pour la réalisation de la véloroute est estimé à 51 030 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

- **DE CONSTITUER** le groupement de commandes en vue de la réalisation des travaux de réaménagement de l'aire des Peupliers et de la véloroute
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer la convention de groupement de commandes et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

### ***Monsieur le maire évoque d'autres possibilités de demander des subventions***

### **Dissolution CCAS de Sougères – Intégration comptable au CCAS de Monéteau - Installation des nouveaux membres du CCAS de Monéteau**

Rapporteur : Robert BIDEAU

Vu la délibération du Conseil Municipal de Monéteau en date du 07 avril 2014 ayant fixé le nombre maximum d'élus à six pour la section de Monéteau et deux pour la section de Sougères,

Vu les articles R123-7 à R123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant qu'il est pertinent de regrouper les entités à vocation social de la ville de Monéteau en un organisme unique de gestion des affaires sociales,

Il est proposé de dissoudre le CCAS de Sougères-sur-Sinotte au 31 décembre 2018 et d'intégrer les excédents au CCAS de Monéteau.

Les dépenses et les recettes émises au titre de l'action sociale seront donc regroupées et imputées directement sur le budget principal du CCAS de MONETEAU.

Les compétences sociales seront ainsi directement exercées par le CCAS de MONETEAU.

En outre, sachant que le Code de l'Action Sociale et des Familles permet au CCAS de Monéteau de disposer de 8 membres élus, il est proposé de nommer en plus des 6 membres actuels deux membres supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- DECIDE de la dissolution du CCAS de Sougères au 31 décembre 2018,
- DECIDE d'intégrer la reprise des excédents du budget CCAS Sougères sur le budget CCAS Monéteau (la délibération d'affectation du résultat 2018 du CCAS de Monéteau portera l'intégration des excédents du CCAS Sougères),
- FIXE le nombre maximum d'élus à huit pour le CCAS de Monéteau,
- NOMME en tant que membres supplémentaires au CCAS de Monéteau M. Christian MOREL et Mme Annie POITOU.

## **FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRE**

### **Débat d'Orientation Budgétaire 2019**

Rapporteur : Daniel CRENE

Conformément aux articles L. 2312-1 et L. 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, et à l'article 18 du Règlement intérieur, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés.

Monsieur l'adjoint aux finances donne lecture du débat d'orientation budgétaire, qui, à travers un constat de la situation économique actuelle internationale et nationale, développe la photographie économique de la commune, de ses projets à court terme, de sa situation fiscale et de son endettement.

Le Conseil Municipal, prend acte du document.

### ***Un débat et des échanges s'engagent entre les élus :***

***Monsieur le maire évoque toutes les incertitudes liées à la conjoncture actuelle et aux problèmes internationaux et nationaux ainsi que les élections européennes de mai 2019.***

***Il pense que tous les gouvernements qui se sont succédés en France depuis quelques décennies ont toujours reculé devant les réformes. Le président de la république a lancé des changements qui n'ont pas bien été perçus dans toutes les classes sociales et se trouve confronté à des mouvements de révoltes***

***Que va-t-il se passer dans les jours, les mois à venir en ce qui concerne la situation économique ? Certains hommes politiques organisent des « débats citoyens » avec la population. Dans l'Yonne,***

*plusieurs dates sont fixées pour l'organisation de ces réunions « Grand Débat », plus particulièrement à Monéteau le 8 mars par notre député, Guillaume LARRIVÉ*

*Monsieur le maire revient sur les orientations budgétaires plus spécialement sur le projet de l'aménagement de la peupleraie : ce sont des dispositions pour mettre en valeur le patrimoine, s'engager dans la protection de l'environnement, c'est un enrichissement de la commune.*

*Il évoque aussi l'importance des aménagements à faire pour garantir la sécurité sur la commune mais aussi mettre en valeur les zones d'activités*

*Il rappelle aussi la dernière réunion de travail avec tous les services pour examiner les orientations et faire la synthèse des propositions qui seront faites à la commission des finances afin d'examiner le budget.*

*S. LE CANN s'interroge sur tous les chiffres qui sont donnés : s'agit-il de mandats émis ou ouverts ?*

*Réponse : toujours les mandats émis*

*S. LE CANN suppose que sont intégrés les mandats annulés*

*Réponse : il n'y a pas de crédits annulés mais il s'agit de reste à réaliser*

*S. LE CANN veut connaître le coût des NAP*

*Réponse : il n'y a plus de NAP mais des activités pour un surcoût de 40 000 euros.*

*S. LE CANN demande aussi un bilan comptable pour le Skénéteau.*

*Réponse : aujourd'hui, il n'est présenté qu'une orientation budgétaire qui n'apporte aucun vote et les chiffres seront véritablement donnés dans le compte administratif et pour le vote du budget.*

#### **FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS**

##### **Convention et subventions d'équipement pour des études de travaux avec le SDEY - études de dissimulation rue Saint Laurent**

*Rapporteur : Patrick PICARD*

La ville de Monéteau souhaite mener des études de travaux avec le SDEY (Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne) pour la réalisation de la dissimulation des réseaux rue Saint Laurent à Sougères sur Sinotte.

Le financement du projet, présenté dans le projet de convention joint en annexe et repris ci-dessous, détaille la part communale et la part du SDEY :

Type de travaux	Aides SDEY	Montant TTC	Montant total HT	Part communale	Part SDEY
Etudes BT rue Saint Laurent à Sougères	30 % du HT + TVA	17 888 €	14 906.67 €	10434.67 €	4472 €
<b>Total</b>			<b>14 906.67</b>	<b>10 434.67 €</b>	<b>4 472 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **AUTORISE** Le Maire à signer la convention relative à l'étude de projet d'enfouissement rue Saint-Laurent,
- **DECIDE** le paiement des subventions d'équipements (chapitre 204) pour l'opération d'éclairage public détaillée ci-dessus.

### **FINANCES – Subventions exceptionnelle 2019 – USCM Escrime**

Par courrier en date du 23 janvier 2019, la section Escrime de l'USCM a sollicité la commune pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle permettant de soutenir le déplacement de jeunes escrimeurs, licenciés à Monéteau, aux championnats de France UNSS Escrime.

Cette année la compétition se déroulera en Guadeloupe du 13 au 17 mai 2019 et engendrera naturellement des frais plus importants. Le cout total pour le déplacement des cinq personnes concernées s'élève à 4 400 euros.

La section Escrime participe depuis plusieurs années aux Championnats de France et remporte régulièrement le titre de Vice-Champion de France, avec les couleurs de Monéteau.

Elle sollicite donc une participation de la commune pour le financement d'une partie de cette dépense.

Monsieur l'adjoint aux Finances soumet cette sollicitation au débat et suggère d'octroyer une aide exceptionnelle de 2 200 euros en 2019 afin de permettre la réalisation de ce déplacement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

- d'octroyer une subvention exceptionnelle de 2 200 euros à l'USCM section Escrime pour l'année 2019

### **DOMAINE ET PATRIMOINE – AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC**

#### **Mise en place d'une servitude de passage aérien sur la parcelle AC 40**

Rapporteur : Robert BIDEAU

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2018\_128, en date du 17 décembre 2018, autorisant la vente de la parcelle AC 40 aux Consorts LEBERT ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2018\_127, en date du 17 décembre 2018 autorisant la mise en place d'une servitude de passage aérien sur la parcelle AC 40 au profit les lots n°1 et 2 issus de la division de la propriété des Consorts LEBERT ;

CONSIDÉRANT que la parcelle AC 40 constitue aujourd'hui un chemin ;

CONSIDÉRANT que la parcelle voisine n° AC 39 possède un portail donnant accès à la parcelle AC 40 ;

CONSIDÉRANT que la parcelle voisine n°AC 339 possède un portail donnant accès à la parcelle AC 40 et serait de fait, enclavée par la vente de la parcelle AC 40 par la mairie aux Consorts LEBERT ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

- DECIDE la mise en place d'une servitude de passage aérien sur la parcelle AC 40 au profit des parcelles AC 39 et AC 339 ;
- **PRÉCISE** que tous les frais inhérents à la mise en place de la servitude seront à la charge exclusive des consorts LEBERT ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la constitution de servitude à intervenir.

### **DOMAINE ET PATRIMOINE - ALIENATIONS**

#### **Vente des parcelles AI 286, AI 287, AI 288, AI 289 et AI 290 le long de la rue du Gué de l'Épine**

Rapporteur : Robert BIDEAU

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2018\_126 en date du 17 décembre 2018 constatant la désaffectation et le déclassement du domaine public le long de la rue du Gué de l'Épine (devant les parcelles AI 133, AI 245, AI 244, AI 243, AI 242 et AI 191) ;

CONSIDERANT l'avis du Service du Domaine, en date du 18 janvier 2017, estimant les parcelles à 27€/m<sup>2</sup> ;

CONSIDÉRANT que le foncier concerné représente une faible superficie et qu'il n'a aucune fonction de desserte ou de circulation ;

CONSIDÉRANT que les parcelles concernées sont actuellement entretenues et privatisées par les riverains ;

CONSIDERANT que le foncier concerné se situe en zone UB du Plan Local de l'Urbanisme ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

- **DÉCIDER** la vente des parcelles au prix de 3€ le mètre carré soit :
  - AI 286 (15 m<sup>2</sup>) et AI 287 (10 m<sup>2</sup>) à **75 € HT** à M. RACINE Jean-Claude,
  - AI 288 (12 m<sup>2</sup>) à **36 € HT** à M. SIGNOT Yves,
  - AI 289 (25 m<sup>2</sup>) et AI 290 (18 m<sup>2</sup>) à **129 € HT** à Mme GUIMARD Maryvonne.
- **PRÉCISER** que tous les frais inhérents à cette vente (géomètre, notaire, etc.) sont pris en charge à 50% par la Commune et à 50% par les riverains.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document ou acte à intervenir.

### **DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

Rapporteur : Robert BIDEAU

Monsieur le maire présente le dernier état du tableau de suivi des déclarations d'intention d'aliéner, mis à jour à la date du conseil municipal.

Aucun droit de préemption n'est appliqué.

## **COMMISSIONS**

### **Commission voirie du 19 décembre 2018**

Rapporteur : Patrick PICARD

Dans un premier temps la commission a revu les travaux du programme 2018 qui cette année, n'ont pas débordé sur l'année suivante. Nous voulons remercier nos services pour le bon suivi de ces réalisations qui n'ont pas toujours été simples.

#### **Rappel des travaux réalisés en 2018 :**

- Cour du Château Colbert + réseaux,
- Parking de la gare
- Rue Marie Noël
- Rue Pierre Curie
- Trottoirs avenue de Saint Quentin
- Trottoirs et parking rue de Paris
- Rue du Moulin à Pien
- Passages piétons
- Cheminement du tunnel jusqu'à la salle des sports
- Aire de jeux des Prés Hauts
- Parking PL rue des Isles
- Différents petits travaux menés en régie

#### **Projets examinés par la commission pour 2019-2020**

##### Liés à la sécurité

- Route des Conches
- Plateau rue de Sommeville et rue Cézanne
- Passage protégé devant l'école de musique

##### Petits travaux

- Continuité des trottoirs avenue de Saint Quentin
- Abords de la cantine JJ Rousseau
- Fossé du Clos des Vergers
- SNCF : mur de soutènement
- Continuité de la voirie/trottoirs/assainissement – rue Colette

##### Projets d'aménagements

- Rue de Seignelay en 2020
- Voirie – rue du Thureau du Bard par tranche
- Rue de la Commanderie en coordination avec la SNCF pour 2020

##### Travaux SDEY

- Rue Saint Laurent à Sougères
- Impasse de la Passerelle

## **Commission culture et communication du 8 janvier 2019**

Rapporteur : Jean-Luc SALMON

La commission s'est réunie pour examiner les orientations budgétaires de :

### Ecole de Musique

En recette, montant identique à 2018 concernant les subventions C.D. et Agglo, en légère hausse pour les cotisations, avec une dizaine d'adhérents en plus.

Accroissement des frais d'enseignement, pour pérenniser 1h de solfège et 1h de clarinette, et dès septembre 2019 mise en place d'une heure d'accordéon.

Investissements : petits instruments pour 2 450€ et mobilier pour 1 400€.

En 2018, des travaux de peinture et insonorisation ont été faits dans les locaux de l'Ecole de musique.

### Bibliothèque

Budget livres, CD, abonnements = 17 000€ (17 500€ en 2018)

Budget petits équipements en hausse pour 2 000€ (1 400€ en 2018)

Investissement : chaises et bacs à rangement (complément 2017 et 2018) pour 1 000€

Projet : Boîtes à livres dans Monéteau (Profiter du réaménagement des « Peupliers »)

### Skénéteau

Budget fonctionnement identique à 2018

Budget spectacle 140 000€ et spectacles scolaires 12 000€

Recettes envisagées entre 95 000€ et 100 000€ (103 500€ en 2018)

Très bon début de la saison 2018/2019 (+ 80% d'occupation)

Réflexion sur l'ouverture d'une « buvette sans alcool » ou d'un « distributeur de boissons »

Investissements 2019 : 12 000€ de petits matériels divers dont 3 000€ pour un écran mobile, et si possible installation d'une « nacelle mobile suspendue » pour environ 41 000€.

### Patrimoine

Restauration de 3 tableaux des églises de Monéteau et de Sougères (report de 2018, estimation 26 000€ avant subvention)

### Communication

Budget fonctionnement identique à celui de 2018, sauf :

Envisager l'édition d'une brochure du patrimoine communal pour 2 500€, et la sécurisation du feu d'artifices 2019 pour 2 000€.

Pour la communication du Skeneteau, suppression de la moitié des encarts dans l'Y.R., mais création de « sacs pub SK ».

L'orchestre « ARPEGE » a été retenu en 2019 pour le repas du personnel en février, et pour les repas des seniors en novembre. A rechercher un nouveau « spectacle enfants » pour Noël 2019, et un orchestre pour le repas du personnel de février 2020.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le maire fait part qu'un dispositif provisoire de sécurisation de la route des Conches va être mis en place le jeudi 7 février.

Monsieur le maire a demandé à Mme LEGENDRE d'organiser une prochaine visite des cantines scolaires suite aux travaux d'aménagement et d'une école pour la présentation des tableaux interactifs

Monsieur le maire fait part des investissements à l'école de musique pour l'insonorisation des locaux.



S. LE CANN souligne le travail effectué à la perfection par les services techniques.

Monsieur le maire fait part de sa demande auprès de P.SALIGOT concernant l'environnement pour renforcer les équipes de nettoyage au printemps.

A.GUIBLAIN rappelle que le service des ressources humaines recherche des saisonniers pour le mois d'avril soit du personnel intérimaire ou association d'insertion.

Monsieur le maire évoque une réunion qui a eu lieu sur le PLU. Une liste a été présentée pour la commune ; des modifications pourront être intégrées de manière simple. Le « projet photovoltaïque » qui se trouve dans une zone classée zone naturelle protégé est accepté dans les modifications du PLU. Tous les projets présentés seraient acceptés sauf le secteur de Sommeville qui lui devra être intégré dans une révision.

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier de la Communauté de l'Auxerrois pour la collecte des sapins.

Rappel des réunions :

- Commission des finances le lundi 18 mars 2019 à 18h15.
- Conseil municipal – vote du budget le lundi 01 avril 2019 à 20h15

**Monsieur le maire lève la séance à 22h20.**